



Publié le 19 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/03/025**

Fonction publique – autres catégories de personnels

**OBJET :** Création d'emplois de vacataires pour satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2024

Séance du 4 mars 2024

Date de convocation : 27 février 2024

Membres en exercice : 33

29 présents – 31 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA (arrivé à 19h15), Elisabeth MICHALSKI (départ à 19h52), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL (arrivé à 19h10), Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ.

**Absents ayant donné procuration :**

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ

**Absente excusée :**

Elisabeth MICHALSKI

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : La commune organise des manifestations taurines traditionnelles tout au long de l'année.

Afin de satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles, il est nécessaire de créer des emplois vacataires pour la saison taurine 2024 et de fixer leur rémunération comme suit :

- 1 poste de président de course du trophée des as et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 184.00 € brut par course
- 1 poste de président adjoint de course du trophée des as et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 99.00 € brut par course
- 2 postes de président de course camarguaise et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 123.00 € brut par course
- 1 poste de président adjoint de course camarguaise et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 74.00 € brut par course
- 2 postes d'animateur de course de nuit et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 70.00 € brut par course
- 3 postes de portiers et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 70.00 € brut par course
- 3 postes d'agent de maintenance de la piste et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir 200.00 € brut par course

Les recrutements feront l'objet d'actes d'engagements individuels.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de vacataires dans le cadre de missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2024 tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les personnels nécessaires
- à signer les contrats et toutes les pièces afférents à ces recrutements, en cas d'absence l'indemnité sera versée au prorata temporis des vacances effectuées et le vacataire absent pourra être remplacé par ses collègues,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget général de la commune au chapitre 012

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ (2)).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 18 MARS 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

